

## **Harcèlement sexuel : état de la question et représentation sociale**

**MILENGE WIMBA Miller\***

### ***Résumé***

Le présent article a pour objectif de présenter un état de la question sur le harcèlement sexuel et analyser la représentation sociale sur harcèlement sexuel. La problématique du harcèlement sexuel est abordée en regard de la théorie des représentations sociales. L'article analyse les études qui portent sur le harcèlement sexuel en milieu de travail, milieu universitaire, à l'école secondaire ; et décrit le cadre théorique des représentations sociales, son historique, son objet, le contenu et processus B, la base de la représentation sociale comme régulateur des rapports sociaux. L'analyse documentaire et l'analyse de contenu nous ont aidés à l'identification des principes sur lesquels les jeunes s'appuient pour prendre position quant au caractère plus ou moins harcelant de certaines conduites. Ces principes organisateurs de la représentation sociale sont les suivants : atteinte à la dignité ou à l'intégrité de la personne.

***Termes clés :*** *Harcèlement sexuel, Représentation sociale, État de la question.*

### ***Abstract***

The aim of this article is to present a state of the issue on sexual harassment and analyze social representation of sexual harassment. The problem of sexual harassment is addressed with regard to the theory of social representations. The article analyzes studies that focus on sexual harassment in the workplace, academia, and secondary school; and describes the theoretical framework of social representations, its history, its object, the content and process B, the basis of social representation as a regulator of social relations. Documentary analysis and content analysis helped us identify the principles on which young people rely to take a position regarding the more or less harassing nature of certain

---

\* *Docteur en Sociologie, Professeur Associé, Enseignant à l'Université de Goma, Domaine de Science de l'Homme et de la Société. E-mail : milengok2001@yahoo.fr, Téléphone : +243970132599.*

behaviors. These organizing principles of social representation are as follows: attack on the dignity or integrity of the person.

**Key words:** *Sexual harassment, Social representation, State of the issue.*

### **Note introductive**

Le présent article a pour objectif de présenter un état de la question sur le harcèlement sexuel et analyser la représentation sociale sur harcèlement sexuel. La problématique du harcèlement sexuel est abordée en regard de la théorie des représentations sociales. L'article analyse les études qui portent sur le harcèlement sexuel en milieu de travail, milieu universitaire, à l'école secondaire ; et décrit le cadre théorique des représentations sociales, son historique, son objet, le contenu et processus B, la base de la représentation sociale comme régulateur des rapports sociaux.

Nous présenterons ainsi dans un premier axe, d'une part, une revue de littérature sur le harcèlement sexuel afin de bien définir les acceptions théoriques. D'autre part, de proposer une définition appropriée et d'évoquer les différentes facettes et approches du concept qui sont en mesure d'être développées. Dans un deuxième axe, nous allons essayer d'identifier la contribution de l'innovation sociale à l'autonomisation économique des femmes à travers un survol des travaux de recherche menés dans une panoplie de contextes. Le tout va nous permettre de mettre en exergue un corpus théorique sous-tendant les concepts étudiés dans le but de dresser un modèle de recherche hypothétique.

L'analyse documentaire et l'analyse de contenu nous ont aidés à l'identification des principes sur lesquels les jeunes s'appuient pour prendre position quant au caractère plus ou moins harcelant de certaines conduites. Ces principes organisateurs de la représentation sociale sont les suivants : atteinte à la dignité ou à l'intégrité de la personne.

Le genre constitue une dimension clé qui influence le rapport matériel et symbolique. Il diffère notamment selon la position sociale, déterminée entre autres par la classe, l'ethnicité, les capacités et la situation familiale. Le harcèlement sexuel et les agressions

sexuelles contre la femme demeurent, même après des décennies d'efforts, une préoccupation et un risque pour la femme. Il est déjà difficile de définir, d'identifier, de résister et de dénoncer le harcèlement sexuel. Personne ne doit être exclu des protections contre le harcèlement et les agressions sexuelles, mais la recherche démontre que les enjeux de genre particulièrement dans un contexte de précarité, représentent des défis particuliers.

## **I. Eclaircissement du harcèlement sexuel et les autres violences sexistes ou sexuelles**

### **I.1. Définition des violences sexuelles et sexistes.**

Les questions du sexisme et du harcèlement sexuel, ainsi que la question des violences faites aux femmes, ont fait l'objet de rapports du Conseil économique, social et environnemental, du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle, du Défenseur des droits et du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces instances insistent sur la nécessité de mieux définir et mieux traiter ces différents agissements liés aux rapports inégalitaires persistants entre les sexes. Le rapport du CSEP de 2015 propose de réunir sous le concept de « sexisme » à la fois des agissements bien identifiés et incriminés, et des agissements qui ne sont même pas repérés.

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes propose une définition s'appuyant sur la directive 2006/54/CE du Parlement européen et du Conseil. Il définit le harcèlement sexiste comme « *le fait d'imposer tout propos ou comportement, à raison du sexe, de l'orientation ou de l'identité sexuelle supposée ou réelle d'une personne, qui a pour objet ou pour effet de créer une situation intimidante, humiliante, dégradante, ou offensante portant ainsi atteinte à la dignité de la personne. Le harcèlement sexuel est un enchaînement d'agissements hostiles et à connotation sexuelle, dont la répétition et l'intensité affaiblissent psychologiquement la victime. Il peut viser à intimider la victime, à la dominer, ou à obtenir un acte sexuel (code pénal canadien »: Article 222-33 ([lire en ligne](#), [archive](#)).*

Le concept juridique s'est forgé dans plusieurs pays à partir du rapport sur le harcèlement sexuel Sexual Harassment of Working Women de l'avocate Catharine

MacKinnon (1979). Le harcèlement est une violence fondée sur des rapports de domination et d'intimidation qui a pour objet ou effet une dégradation des conditions de vie de la victime et un impact sur sa santé physique ou psychique.

Selon la commission ontarienne des droits de la personne, le harcèlement sexuel est une forme de discrimination fondée sur le sexe. Lorsqu'une personne est harcelée sexuellement à l'école, elle peut se sentir atteinte dans sa dignité et son sens de la sécurité, être perturbée dans ses études et se sentir incapable d'atteindre son plein potentiel dans la vie. Si rien n'est fait pour éliminer le harcèlement sexuel dans les écoles, il peut dégénérer un comportement violent, y compris l'agression sexuelle.

Le Code des droits de la personne de l'Ontario (le Code) définit le harcèlement sexuel comme « Fait pour une personne de faire des remarques ou des gestes vexatoires lorsqu'elle sait ou devrait raisonnablement savoir que ces remarques ou ces gestes sont importuns ». Dans certains cas, un incident peut être grave au point de constituer du harcèlement sexuel. Exemples de harcèlement sexuel :

- les demandes de relations sexuelles en échange d'une faveur ou d'un avantage,
- les demandes insistantes de rendez-vous galant, en n'acceptant pas une réponse négative,
- les demandes de caresses,
- un contact physique non nécessaire, y compris les attouchements non désirés,
- le langage et/ou les remarques dérogatoires à l'égard des femmes (ou des hommes, selon les circonstances),
- les noms dérogatoires de nature sexuelle,
- les remarques de nature sexuelle concernant l'apparence d'une personne ou ses actions,
- la conduite ou les remarques liées à la non-conformité perçue d'une personne au stéréotype du rôle assigné à son sexe,

- l'exposition ou la circulation de matériel pornographique, d'images ou de dessins de nature sexuelle, de graffiti sexuellement explicites ou autres images de nature sexuelle (y compris en ligne),
- les plaisanteries de nature sexuelle,
- la vantardise au sujet de sa prouesse sexuelle,
- l'intimidation fondée sur le sexe ou de nature sexuelle,
- la propagation de rumeurs sexuelles ou de commérages (y compris en ligne).

## **I.2 Abus sexuel, exploitation sexuel et harcèlement sexuel**

Pour le HCR, l'exploitation et les abus sexuels (EAS)

### **-L'abus sexuel**

Désigne toute atteinte physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ainsi que la menace d'une telle atteinte. Il comprend l'esclavage sexuel, la pornographie, la maltraitance des enfants et les agressions sexuelles. Les membres du personnel du HCR ont l'obligation de faire un signalement lorsqu'ils suspectent raisonnablement l'un de leurs collègues de commettre des actes relevant de l'EAS, qu'il travaille pour la même agence ou non, et qu'il travaille dans le système des Nations Unies ou non.

### **- L'exploitation sexuelle**

Désigne le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité d'une personne (par exemple, un réfugié qui dépend de vous pour sa survie, pour les rations alimentaires, l'accès à l'école, les manuels scolaires, le transport ou d'autres services), d'un rapport de force ou de confiance inégal en vue d'obtenir des faveurs sexuelles, y compris mais non exclusivement, en proposant de l'argent ou d'autres avantages sociaux, économiques ou politiques. Cela comprend la traite des êtres humains et la prostitution.

### **-Le harcèlement sexuel (HS)**

Le harcèlement sexuel affecte les membres du personnel et désigne tout comportement importun à connotation sexuelle dont on peut raisonnablement penser qu'il puisse choquer ou humilier, lorsqu'un tel comportement interfère avec le travail, est présenté comme une condition à l'emploi ou crée un climat d'intimidation, d'hostilité ou d'offense au travail. Le harcèlement sexuel peut se produire sur le lieu de travail ou en lien avec le travail. S'il implique généralement une ligne de conduite récurrente, le harcèlement sexuel peut aussi prendre la forme d'un incident isolé. À l'heure d'examiner si la conduite en question est offensante, il faut tenir compte du point de vue de la victime.

Le harcèlement sexuel peut se manifester sous bien des formes, des regards ou des paroles jusqu'au contact physique de nature sexuelle. Les exemples de harcèlement sexuel incluent (liste non exhaustive) : l'agression ou la tentative d'agression sexuelle, y compris le viol ; le partage ou l'affichage d'images ou de vidéos inappropriées, quel que soit le format ; l'envoi de communications suggestives, quel que soit le format ; le partage d'anecdotes ou de plaisanteries sexuelles ou obscènes ; les gestes sexuels inappropriés, tels que les coups de rein ; les contacts physiques importuns, notamment le fait de pincer, caresser, froter ou d'intentionnellement effleurer quelqu'un ; le fait de regarder quelqu'un de manière suggestive ; demander un rendez-vous galant ou un acte sexuel à quelqu'un de manière répétée ; attribuer une note à la sexualité d'une personne ; réaliser des commentaires sexuels quant à son apparence, sa tenue vestimentaire ou des parties de son corps ; utiliser des injures ou des insultes à connotation sexuelle/sexiste ; faire des commentaires dénigrants ou dégradants à propos de l'orientation ou de l'identité sexuelle d'une personne. La principale différence entre l'EAS et le HS repose sur la victime : dans le cas de l'EAS, la victime est une personne relevant de la compétence du HCR, ou un membre de la communauté locale ou d'accueil. Dans le cas du harcèlement sexuel, la victime est un collègue du secteur humanitaire, qu'il travaille pour le HCR ou pour une autre agence ou organisation partenaire. Dans le cas de l'EAS comme dans le cas du HS, l'auteur des faits est un collègue du secteur humanitaire ou du développement. Toutes ces formes d'inconduite sexuelle sont inacceptables, et le HCR s'engage à les éradiquer de ses opérations et de ses bureaux, et à veiller à ce que les victimes reçoivent l'aide dont elles ont besoin.

## **II. Etat de la question des études portant sur le harcèlement sexuel**

Les nombreuses études effectuées sur le harcèlement sexuel se sont, pour la plupart, concentrées sur le harcèlement sexuel se produisant au travail (Strouse, Godwin, & Roscove, 1994). Étant donné le caractère nettement contredit du phénomène du harcèlement sexuel, il apparaît essentiel d'examiner les études en fonction du milieu dans lequel elles se sont déroulées afin d'éviter de généraliser les résultats d'un milieu à un autre.

### **II.1. Harcèlement sexuel en milieu universitaire**

Les femmes se font harceler au travail depuis qu'elles s'y trouvent. Cette forme de discrimination se produit également en milieu éducatif, mais la communauté des chercheurs a été plus lente à en reconnaître l'impact à cet endroit. En fait, dans l'étude de Mazer & Percival (1989), 89% des femmes et 85% des hommes étudiant au premier cycle universitaire auxquels ils ont posté un questionnaire mentionnent avoir été la cible de harcèlement sexuel. De plus, ces étudiantes et ces étudiants soutiennent que ces comportements harcelants proviennent en majorité de leurs pairs. Ces derniers résultats ont été obtenus auprès de 215 participantes et participants qui devaient évaluer 34 incidents de harcèlement provenant de quatre sources différentes: professeur dans la classe, enseignant à l'extérieur des cours, personnel de l'école et les paires ou collègues.

Une autre étude menée par Schneider (1987) rapporte que 60% des 356 femmes aux études supérieures ayant complété un questionnaire avouent vivre du harcèlement sexuel de forme «légère» quotidiennement. Un sondage (Cantin & Proulx 1995) mené à l'aide d'un questionnaire expédié par la poste à des échantillons aléatoires représentatifs de l'ensemble des membres de l'Université de Montréal (étudiants, enseignants et membres du personnel d'encadrement, professionnel et de soutien) démontre que parmi la population étudiante interrogée (1 327 étudiants et étudiantes excluant ceux et celles admis pour la première fois au premier cycle universitaire), 45,6% des étudiantes et 33,1% des étudiants rapportent avoir subi un ou plusieurs comportements à connotation sexuelle importuns, contraignants ou agressifs dans le cadre de leurs activités universitaires. De façon plus concrète, le comportement harcelant le plus répandu chez les étudiantes est de se faire déshabiller des

yeux (28,6%). De plus, 3,6% d'entre elles ont été l'objet d'attouchements sexuels contre leur gré. 0,6% d'une tentative de relation sexuelle et 0,2% de l'imposition d'une relation sexuelle. Les étudiants sont aussi l'objet de cette réalité, mais dans des proportions beaucoup plus faibles. Ils subissent surtout des comportements harcelants de forme verbale.

Plus précisément, 15,5% se sont fait raconter des blagues à caractère sexuel gênantes, et 12,8% ont fait l'objet de questions, suggestions ou commentaires inopportuns sur leur vie sexuelle. Quant aux études portant sur la perception des comportements harcelants, il est possible de prétendre que la population universitaire perçoit ces comportements de façon biaisée. En effet, Bursik (1992) a démontré à l'aide de son étude sur la perception, où les participantes et les participants universitaires avaient pour tâche d'évaluer si cinq vignettes représentant différentes formes de harcèlement sexuel constituaient ou non du harcèlement sexuel, que seulement 9% des étudiantes et des étudiants percevaient l'ensemble des vignettes comme des formes de harcèlement sexuel. De plus, Reilly, Lon, Caldwell, & De Luca 1993 avec leurs questionnaires administrés aux étudiantes et aux étudiants de premier cycle universitaire démontrent que les étudiants sont plus tolérants que les étudiantes envers les comportements de harcèlement sexuel. Cependant, une étude récente (Kartz, Hannon, & Whinen 1996) effectuée à l'aide d'un questionnaire de 60 énoncés administrés à des participantes et des participants universitaires âgés dans la vingtaine fait ressortir que les hommes et les femmes interprètent des situations de harcèlement sexuel de la même manière en autant que l'homme soit le harceleur *et* que la femme soit l'objet de harcèlement sexuel.

Dans ce même ordre d'idées, l'étude de Bursik (1992) met en évidence l'absence de différence significative entre les hommes et les femmes quant aux vignettes qu'ils identifient comme des situations harcelantes. De plus, *cette* même auteure fait ressortir qu'il n'y a pas de différence de genre significative quant à l'identification des comportements de harcèlement sexuel ambigus ou plus «légers». Toutefois, Fitzgerald & Ormerod (1991) arrivent à un résultat contraire à l'aide d'un sondage par la poste mené, entre autres, auprès de 522 étudiantes et étudiants fréquentant un établissement d'études supérieures. Par ailleurs, des études rétrospectives ont été élaborées auprès de cette population d'étudiantes et d'étudiants universitaires; il s'agit d'études où ces personnes sont interrogées à propos de l'époque où ils

fréquentaient l'école secondaire (Corben, Gentry & Pearson 1993; Houston & Hwnag1996). C'est donc en utilisant un sondage rétrospectif portant sur le harcèlement sexuel de la part d'un enseignant du secondaire que Corben, Gentry & Pearson (1993) découvrent que 6% des répondantes et des répondants universitaires avouent avoir vécu une situation de harcèlement sexuel de la part d'un enseignant au secondaire. De plus, bien que 58% des répondantes et des répondants affirment que le harcèlement sexuel de la part d'un professeur n'était pas un problème sérieux à leur école secondaire, la moitié d'entre eux connaissaient l'existence d'une telle relation entre un élève et un enseignant. Selon ces mêmes auteures, ces universitaires manquent d'expérience et d'empowerment pour reconnaître et nommer certaines *formes* de harcèlement sexuel.

Enfin, l'analyse rétrospective de Houston & Hwnag (1996) dévoile que 91,25% des étudiantes universitaires interrogées à l'aide d'un questionnaire ont, selon la catégorisation proposée par les chercheurs, vécu des comportements harcelants lors de leurs études secondaires. Toutefois, seulement 24% d'entre elles avouent subjectivement avoir été la cible de harcèlement sexuel au cours de leurs études à l'école secondaire. Ces dernières données mettent donc en évidence le fait que le milieu scolaire n'échappe pas au phénomène du harcèlement sexuel.

## **II.2. Harcèlement sexuel à l'école secondaire**

En 1984, la ( Centre de renseignement du Québec » publie les résultats de sondages menés par Philippe Fiard auprès de 866 étudiantes francophones fréquentant l'école secondaire. Les résultats révèlent que 75,7% des jeunes filles rapportent avoir été la cible de remarques négatives sur leur apparence physique, 87,5% de blagues sexistes et 68,3% d'attouchements sexuels contre leur gré. De plus, près d'une fille sur deux s'est fait montrer des images pornographiques ou a reçu des propositions sexuelles non désirées. Comme si cela n'était pas suffisant, une fille sur dix a subi des menaces ou des agressions sexuelles. Pourtant, malgré ces résultats convaincants, il faut attendre dix ans avant qu'un programme de prévention et de sensibilisation voit le jour au ministère de l'éducation du Québec: « Le harcèlement sexuel en milieu scolaire), (1994). À ce jour, il n'existe aucune information

concernant la diffusion et l'évaluation de ce programme. Par contre, une relance est prévue d'ici deux ans afin d'évaluer l'impact de ce programme (Louise Roux, Agente de recherche et de planification socioéconomique, communication personnelle, avril 1997).

Aux Etats-Unis, une étude menée par Wishnietsky (1991) révèle également que le harcèlement sexuel est un problème pour plusieurs élèves. En fait, 27,7% des répondantes et des répondants ont indiqué qu'un professeur ou un autre membre du personnel scolaire avait fait l'objet des mesures disciplinaires par le système scolaire pour harcèlement sexuel au cours des trois années précédant l'enquête. Dans la même veine, Roscoe, Strouse et Goodwin procèdent en 1994 à une enquête par questionnaire auprès d'une population préadolescente et adolescente de 281 filles et 280 garçons âgés entre 11 et 16ans étudiant à l'école secondaire. L'analyse des résultats montrent que 50% des filles et 37% des garçons avaient été la cible de harcèlement sexuel de la part de leurs pairs. Les études par questionnaires s'inspirant largement des recherches en milieu de travail nous apprennent qu'une forte proportion de jeunes femmes sont la cible de harcèlement sexuel et qu'elles l'ont vécu alors qu'elles étaient adolescentes et fréquentaient l'école secondaire. Malgré cela, le phénomène du harcèlement sexuel tel qu'il existe dans les écoles secondaires et la façon dont il est susceptible d'interférer avec les apprentissages des étudiantes et des étudiants tant sur le développement personnel qu'académique a été peu étudié (Gill, 1988; Larkin, 1994; Larkin & Popaleni, 1994; Lored, Reid, & Deaux, 1995; Ricard, 1984; Wishetsky, 1991).

La période de l'adolescence peut être considérée comme une étape importante de la vie en ce qui concerne l'apprentissage des rôles sociaux, puisque l'adolescence correspond à «un stade intermédiaire pendant lequel la personne n'est ni un enfant, ni un adulte, elle n'a pas encore de responsabilités sociales en propre, mais où elle peut explorer, s'exercer, expérimenter des rôles (Cloutier, 1986). Cela justifie l'importance d'avoir un environnement propice à l'étude à cet âge puisque le milieu scolaire assure en quelque sorte une continuité dans le renforcement des acquis que les jeunes ont intégrés dans leur famille respective. De plus, à l'adolescence, le rôle de la famille devient plus secondaire (l'intérêt pour les pains prend le dessus), car l'école devient en bonne partie le centre de l'univers de l'adolescente ou de l'adolescent qui y passe une large partie de son temps (Gill, 1988).

L'étude exploratoire de Larkin (1994) comprenant une procédure en trois étapes (rédaction d'un journal, discussion en groupe et entrevue individuelle) rapporte que les jeunes filles ayant fait l'objet de harcèlement sexuel à l'école secondaire voient ce milieu comme menaçant. Par conséquent, cette ambiance menaçante entraîne des répercussions négatives pour ces jeunes filles (changement et abandon de murs, changement de choix de carrière, changement dans la tenue vestimentaire, limitation dans leurs relations interpersonnelles, etc.). En bref, l'expérience d'une situation de harcèlement sexuel pourrait altérer la vie de ces adolescentes avant même qu'elles n'atteignent l'âge adulte, puisque ces comportements non désirés et répétitifs sont susceptibles de causer des torts importants aux personnes qui les subissent (Larkin & Popaleni, 1994). Par le fait même, cela pourrait les amener à vivre des problèmes physiques ou psychologiques (insomnie, perte de poids ou d'appétit, maux de tête, peur, dépression, stress et perte de confiance en soi) comme c'est le cas pour les cibles de harcèlement sexuel en milieu de travail (Cantin & Proulx, 1995; Charney & Russell, 1994; McDaniel, 1993). Le harcèlement sexuel pourrait même être un facteur relié au désintérêt envers les études pouvant aller jusqu'au décrochage scolaire (Larkin, 1994). De plus, cette auteure révèle, qu'entre 13 et 16 ans, les jeunes filles connaissent une perte de confiance en elles et qu'elles deviennent plus passives. Par le fait même, cela accentue l'importance de mener des recherches auprès de cette population.

Étant donné le peu de recherches menées au secondaire, cela pourrait laisser croire que les adolescentes et les adolescents fréquentant ces établissements sont peu ou pas du tout exposés aux comportements harcelants.. Pourtant, les taux de prévalence présentés précédemment prouvent le contraire d'où la constatation de Lored, Reid, & Deaux (1995) à savoir que l'école secondaire est bel et bien un lieu où il est possible d'observer du harcèlement sexuel. La prévalence importante de ce phénomène dans les écoles secondaires amène la communauté de chercheurs à faire l'hypothèse que le harcèlement sexuel observé à cet endroit est aussi commun qu'il peut l'être dans les établissements d'étude post-secondaires ou en milieu de travail. Cependant peu d'information est disponible à savoir quelle forme prend le harcèlement sexuel à l'école secondaire. Sur quoi, garçons et filles, se basent pour déterminer ce qui est, ou non, du harcèlement sexuel? Les quelques rares études effectuées

auprès des jeunes du secondaire nous apprennent que, même si ceux-ci reconnaissent qu'ils peuvent être la cible de comportements que les chercheurs identifient comme étant des comportements de harcèlement sexuel, eux-mêmes ont des perceptions qui semblent différer de celles des chercheurs ou autres experts. En d'autres mots, les jeunes semblent avoir des perceptions bien à eux de ce que constitue le harcèlement sexuel (Bunik, 1992; Houston & Hwang, 1996).

Selon Gill (1988), ce phénomène pourrait s'expliquer par le fait que les comportements de harcèlement sexuel «légers» sont banalisés, car le harcèlement sexuel comporterait une zone grise où, à une extrémité, se retrouvent les comportements «acceptés ou appropriés») et à l'autre extrême. L'agression sexuelle. Les adolescentes et les adolescents auraient de la difficulté à distinguer entre les comportements de harcèlement sexuel de ceux qui ne le seraient pas (Herbert, 1989). Quels sont les éléments sur lesquels les jeunes se basent pour évaluer ce qui est du harcèlement sexuel et ce qui n'en est pas? Des études antérieures mentionnent des composantes importantes susceptibles d'influencer les représentations des jeunes. Tout d'abord, le sexe des participantes et des participants évaluant des situations de harcèlement sexuel est une composante qui semble ressortir de façon marquée. En effet, un sondage mené par Strouse, Goodwin, & Roscoe (1994) auprès de pré-adolescentes et de préadolescents révèle que les filles sont moins tolérantes que les garçons envers les comportements de harcèlement sexuel. De plus, dans l'étude de Loredano & al. (1995) ou des adolescentes et des adolescents âgés en moyenne de 16 ans devaient évaluer des scénarios portant sur le harcèlement sexuel, les résultats montrent que les filles, comparativement aux garçons, évaluent ces derniers comme plus harcelants. De plus, elles identifient davantage les comportements de harcèlement sexuel que les garçons lorsque ces comportements sont ambigus ou moins explicites bien qu'ils soient généralement moins facilement perçus et jugés moins graves. Ces derniers résultats concernant les comportements de harcèlement sexuel moins explicites amènent à considérer les composantes contextuelles associées au harcèlement sexuel. En effet, les types de comportements étiquetés comme relevant du domaine du harcèlement sexuel semblent varier en termes de gravité. Par exemple, plusieurs étudiantes interrogées dans l'étude de Larkin (1994) croyaient que le harcèlement sexuel

englobait seulement les agressions sexuelles graves comme le viol. Elles ne considéraient pas les remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes à caractère sexuel, répétés ou insistants, comme du harcèlement sexuel bien que ces facteurs peuvent être susceptibles d'entraîner des conséquences négatives chez la personne qui les subit. Ces exemples de harcèlement sexuel souvent qualifiés de harcèlement sexuel verbal semblent être les plus rencontrés chez les adolescentes (Hotelling, 1991 ; Larkin, 1994). Aussi, contrairement au harcèlement sexuel *quid pro quo* comportant des menaces explicites, ce type en apparence, (ilégem, de harcèlement sexuel se produit plus souvent que celui avec menaces. Hotelling (1991) est d'avis que le harcèlement sexuel « léger » peut être aussi nuisible et dommageable que les comportements de harcèlement sexuel avec menaces (*quid pro quo*) de par sa fréquence et son aspect insidieux. L'explication justifiant pourquoi les adolescentes et les adolescents ne perçoivent pas ces comportements comme du harcèlement sexuel est que ceux-ci, de par leur fréquence, font partie de leur vie de tous les jours (Gill, 1988; Larkin, 1994). Également, l'absence des ressources pour en discuter à l'école pourrait être un facteur non négligeable (Larkin, 1994). De plus, la façon dont un comportement de harcèlement sexuel est interprété par l'entourage, c'est-à-dire si les pairs ne reconnaissent pas ou nient la gravité d'un tel incident ou si la personne en autorité ne fait rien, contribue à ce que certaines formes de harcèlement sexuel en viennent à être considérées comme acceptables voire « normales » (Gill, 1988; Larkin, 1994).

Les commentaires recueillis par Larkin (1994) appuient cette banalisation des comportements harcelants. En effet, les participantes mentionnent que lors de plaisanteries à caractère sexuel, les enseignants n'interviennent pas et, dans certains cas, ils rigolent même de la situation. Dans cette même veine, l'étude de Wishnietsky (1991) montre que dans la plupart des cas où le harceleur est accusé formellement de harcèlement sexuel envers une étudiante, le personnel scolaire était au courant de ce qui se passait au moins six mois à l'avance. Le but de cet auteur n'est aucunement de blâmer ces personnes, mais bien de les informer du phénomène afin qu'ils reconnaissent que le harcèlement sexuel existe et qu'ils soient ainsi en mesure de le confronter. Enfin, les relations de pouvoir entre le harceleur et la cible semblent être une autre composante influençant les distinctions entre ce qui correspond

ou non à du harcèlement sexuel. Le statut de pouvoir semble donc être une autre composante importante concernant l'évaluation du caractère plus ou moins harcelant de certains comportements. En effet, lorsque le harceleur est en position de pouvoir, les étudiantes et les étudiants sont plus portés à identifier la situation comme du harcèlement sexuel (Loredo & al., 1995).

### II.3. Harcèlement sexuel en milieu de travail

Peu d'écrits à caractère historique à propos du harcèlement sexuel au Québec existent (Gill, 1988). Les quelques renseignements disponibles révèlent que les années soixante-dix ont été marquées par les revendications des femmes dénonçant, entre autres, la violence sexuelle. Le marché du travail a été le lieu déterminant de la reconnaissance du harcèlement sexuel dans la société québécoise, d'où peut-être l'explication de la plupart des études menées à cet endroit. La société québécoise reconnaît que les femmes sont la cible d'inégalités sociales: elles sont majoritaires dans des emplois où elles sont subordonnées aux hommes, elles *se* retrouvent plus fréquemment dans des emplois précaires et elles sont plus susceptibles de subir une iniquité salariale. À ces discriminations, s'ajoute la réalité du harcèlement sexuel au travail, ce qui rappellerait une fois de plus aux femmes leur condition sexuelle, c'est-à-dire que les comportements de harcèlement sexuel constitueraient des tentatives de contrôle d'une personne ou d'un groupe social par un autre (Gill, 1988).

Par ailleurs, reconnaître ces discriminations ne suffit pas, il faut les associer à la vulnérabilité des femmes dans les situations de harcèlement sexuel. La socialisation explique, en partie, les attitudes différentes chez les deux sexes *dans* le monde du travail. Le comportement des hommes à l'égard des femmes est enraciné dans des préjugés historiques voulant que celles-ci existent pour répondre à leurs besoins et doivent dépendre d'eux (Gill, 1988). Du côté des femmes, le modèle de la femme tolérante et compréhensive serait responsable, pour une part du moins, du processus de victimisation (Gill, 1988).

L'enquête menée par Statistiques Canada (1993) sur la violence envers les femmes révèle que 6% des femmes occupant un emploi et âgées de 18 ans et plus rapportent avoir été l'objet d'au moins une forme de harcèlement sexuel au travail et que 23% des Canadiennes

ont vécu cette expérience à un moment ou l'autre de leur vie active. Le phénomène du harcèlement sexuel au travail *est* donc au moins aussi vieux que la présence des femmes sur le marché du travail et l'arrivée massive des femmes dans différents secteurs d'activités n'a fait que lui donner de l'ampleur (Commission des droits de la personne, 1989). Pourtant, la reconnaissance sociale de ce phénomène n'a nullement fait en sorte de le faire disparaître. Selon Terpstra- & Baker (1986), la perception serait la clé du harcèlement sexuel. En fait, il est possible de penser que les perceptions individuelles envers les comportements de harcèlement sexuel s'avèrent distordues, c'est-à-dire que les comportements de harcèlement sexuel moins explicites identifiés comme du harcèlement sexuel par les chercheurs et les législateurs ne soient pas perçus comme tels dans la population en général. De plus, la pression sociale qu'exerce le groupe d'appartenance d'un individu est susceptible d'influencer ses perceptions. D'où, la banalisation possible des situations harcelantes de nature implicite. et par conséquent, il en résulte des représentations teintées d'un ensemble d'interactions sociales et partagées par un même groupe.

Les institutions peuvent jouer un rôle quant à la perception puisque même s'il existe des politiques ou des lois sur le harcèlement sexuel, elles ne sont peut-être pas intégrées aux structures sociales d'une institution, notamment l'école. Ainsi, la représentation du harcèlement sexuel propre à un groupe peut-elle influencer considérablement les résultats d'une étude menée auprès de ce groupe en ce qui a trait à la prévalence et aux nombres de plaintes émises à l'égard du harcèlement sexuel. En effet, comment une femme peut-elle contribuer à cerner la prévalence ou dénoncer le harcèlement sexuel si son environnement social participe à faire en sorte qu'elle ne soit pas consciente d'en être l'objet, bien que sa société reconnaisse que le phénomène existe?

Dans cette veine, l'étude de Terpstra & Cook (1985) portant sur l'examen de 81 formulaires de plaintes de harcèlement servant à identifier les caractéristiques personnelles de femmes rapportant avoir vécu une situation de harcèlement sexuel aux autorités compétentes démontre que les femmes plus scolarisées perçoivent davantage de situations harcelantes. Par contre, cela amène à faire l'hypothèse que ce milieu est plus susceptible d'amener ces femmes à faire une prise de conscience et, par le fait même, à être plus critique

envers cette problématique. L'étude de Gutek & Morasch (1983) montre que les femmes occupant un emploi traditionnel semblent ne pas voir ou ne pas rapporter de harcèlement sexuel et ce, peut-être parce qu'elles verraient ces comportements comme faisant partie de leur emploi (banalisation). Les femmes occupant des emplois non traditionnels perçoivent pour leur part davantage de harcèlement sexuel. Il est possible qu'elles soient, en effet, plus souvent la cible de ce genre de comportement. Quant aux comportements de harcèlement sexuel plus subtiles ou plus ambigus (ex: demandes implicites, remarques personnelles), ils seraient moins perçus comme tel dans les emplois dominés par les hommes. Finalement, les études menées en milieu de travail font ressortir que le harcèlement sexuel n'est pas toujours assorti de menaces explicites. Par conséquent, il faut garder à l'esprit que même les comportements de harcèlement sexuel moins explicites font partie d'un climat hostile susceptible d'entraîner des conséquences physiques et psychologiques importantes chez les cibles. D'ailleurs, cette ambiance hostile n'est pas exclusive au milieu de travail, d'où l'importance et l'intérêt de s'attarder au harcèlement sexuel se produisant en milieux académiques. En effet, un climat de travail et d'étude sain et exempt de harcèlement sexuel fait aussi partie de la mission éducative dévolue à ces milieux (Cantin & Proulx, 1995; Ministère de l'éducation, 1994).

### **III. Cadre théorique des représentations sociales**

La recension montre que les recherches portant sur le harcèlement sexuel au secondaire de même que les programmes de sensibilisation à l'intention des jeunes s'inspirent largement des données provenant du milieu de travail. Pourtant, quelques études (Bursik, 1992 ; Houston & Hwang, 1996) permettent d'observer que des comportements jugés harcelants par certains groupes sociaux (les législateur, les chercheurs) ne sont pas perçus comme tel par les adolescentes et les adolescents. Il y aurait donc un écart entre le savoir « expert », construit à travers les travaux de recherche et l'élaboration de définitions juridiques, et le savoir profane qui se construit à travers les activités et les interactions quotidiennes de monsieur et madame tout le monde. Ce phénomène faisant à la fois référence aux processus de diffusion et d'appropriation de l'information, est central à la théorie des représentations sociales. Selon cette théorie, les individus ou les groupes sociaux, dans ce cas-ci les jeunes,

s'approprient l'information véhiculée au sujet d'un objet social donné, en l'occurrence le harcèlement sexuel, selon des règles particulières et en fonction des contextes dans lesquels ils évoluent. Le contenu de leur pensée représentationnelle sera en partie différent de la pensée scientifique ou experte parce qu'élaborée dans des contextes différents (Clémence, 1996).

Il apparaît donc important de saisir quelles représentations les jeunes se font du harcèlement sexuel. En outre, il s'avère pertinent d'évaluer dans quelle mesure les jeunes reconnaissent les diverses formes de harcèlement sexuel identifiées dans la littérature scientifique. La présente démarche de recherche s'inspire de la théorie des représentations sociales. Ce concept de représentation sociale est abordé dans les pages qui suivent. Après un bref historique, une définition du concept de représentation sociale est proposée. Par la suite, l'objet, le contenu, les processus à la base de la formation de la représentation sociale et ses fonctions de régulation des rapports sociaux sont exposés.

### **III .1. Concept des représentations sociales**

#### ***III.1.1 Historique***

Reprise par Moscovici (1961) la notion de représentation sociale est redevable à Durkheim, qui dès 1895 utilisait les concepts de représentations individuelles et collectives. De façon plus précise, la théorie durkheimienne aborde la représentation collective en tant qu'organisation achevée, et le sujet en tant que récepteur en état de passivité (Moscovici, 1961). L'idée de Durkheim repose donc sur le postulat que « la société forme un tout différent de la somme des individus qui la composent » (Moliner, p. 10) et que les représentations collectives s'imposent aux individus sans qu'ils contribuent véritablement à leur élaboration. Plusieurs années se sont écoulées avant que l'ouvrage de Moscovici (1961) «La Psychanalyse, son image et son public» marque le point de départ de l'intérêt pour l'étude des représentations sociales. A travers cette recherche, Moscovici ouvre la voie aux fondements sociaux du savoir. Contrairement à Durkheim, il vise à faire ressortir la participation des individus à l'élaboration des représentations qu'il qualifie non pas de collectives mais de sociales. Il veut démontrer comment une théorie, en l'occurrence la théorie psychanalytique

formulée par Freud, se transforme de façon inhérente au milieu et aux caractéristiques des individus qui se l'approprient. Des valeurs communes à une société (les tabous associés à la sexualité) ou particulières à des groupes sociaux (religieuses ou politiques) ou à un individu (expérience de l'inceste) influencent la représentation de la théorie psychanalytique en imposant des restrictions ou, au contraire, en favorisant le développement de cette théorie (Moscovici, 1961). L'étude des représentations sociales porte en d'autres mots sur les processus par lesquels le social et le psychologique transforment les connaissances associées à divers objets (Jodelet, 1989).

La notion de représentation sociale a été mise de l'avant dans une perspective critique de l'approche behaviorale de la fondation des conduites et des communications sociales. La théorie des représentations sociales répond au besoin d'introduire les dimensions sociale, historique et idéologique liées aux interactions sociales dans la compréhension des phénomènes psychosociaux (Guimelli, 1994). Bien que les représentations soient repérables à travers les pratiques et les discours des individus, elles ne peuvent en aucune façon être réduite à une production d'ordre individuel, c'est-à-dire à une production entièrement déterminée et contrôlée par des personnes, indépendamment des rapports hiérarchiques qui prévalent dans une société donnée à un moment historique donné. Les représentations sociales sont donc « conçues comme une forme de connaissance socialement élaborée et partagée ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » (Jdeleî, 1984, p. 360).

### ***III.1.2 Définition***

La représentation sociale se trouve donc au cœur de la psychologie et de la sociologie. Par conséquent, il est difficile de définir de façon univoque le concept des représentations sociales puisqu'il se retrouve dans une variété de disciplines (psychologie, sociologie, histoire, anthropologie, etc.). De plus, depuis son introduction en 1961 par Serge Moscovici, cette notion a été reprise par plusieurs chercheurs (Abric, 1994; Doise, 1986; Guimelli, 1994). Willem Misse fournit une définition qui fait ressortir le caractère dynamique (prises de positions variées) de la représentation sociale (insertions dans les rapports sociaux) et sa

composante fortement sociale. Il définit les représentations sociales comme un ensemble «de principes générateurs de prises de position liées à des insertions spécifiques dans un ensemble de rapports sociaux et organisant les processus symboliques intervenant dans ces rapports» (Doise, 1985, p. 246). En d'autres termes, l'objet social que constitue le harcèlement sexuel est régi par des principes générateurs de prises de position, c'est-à-dire des thèmes qui reviennent dans le discours des groupes sociaux et qui leur servent à prendre position lors des interactions sociales. La littérature scientifique montre, par exemple, que les chercheurs et les législateurs se réfèrent à quatre principes organisateurs: atteinte à la dignité ou à l'intégrité (physique et psychologique), connotation sexuelle des gestes et des paroles, absence de consentement et répétition afin de juger du caractère harcelant d'un comportement- Par exemple, ils s'entendent pour dire qu'un geste à connotation sexuelle correspond à du harcèlement sexuel, s'il y a absence de consentement de la part de la personne visée ou s'il y a répétition de ce geste. L'absence de consentement et la répétition sont donc des principes sur lesquels ces experts vont s'appuyer pour prendre position à savoir si un comportement est harcelant ou non. Ces prises de position sont également liées à des insertions dans divers rapports sociaux. Par exemple, un geste à connotation sexuelle posé par un enseignant à l'égard d'un étudiant peut être considéré par diverses personnes comme du harcèlement sexuel même s'il y a consentement de la part de l'élève ou si le geste n'est pas répété par l'enseignant. Par le fait même, le rapport d'autorité peut influencer la prise de position. Un même geste peut donc posséder des significations symboliques différentes selon, par exemple, les positions sociales des personnes impliquées. Les experts (chercheurs et législateurs) font ainsi référence au climat d'hostilité auquel la personne doit faire face. Ce climat hostile peut être créé non seulement à travers l'abus de pouvoir mais de bien d'autres façons: pression à la stéréotypie, dégradation de l'image de la personne, menace ou offre de récompense (difficile à refuser), degré d'intimité inapproprié, violation de l'espace personnel, humiliation, agression.

### ***III.1.3. Objet, contenu et processus B, la base de la représentation sociale***

La représentation sociale porte toujours sur des objets dont la maîtrise, au plan conceptuel ou au plan pratique, constitue un enjeu pour les groupes sociaux concernés

(Moliner, 1996). Une table, par exemple, ne peut être considérée comme pouvant être l'objet d'une représentation sociale, du moins tant qu'elle ne fait pas l'objet d'un enjeu social qui amènerait divers groupes sociaux à prendre position face à ses diverses caractéristiques. Par contre, le harcèlement sexuel est un objet du champ social qui suscite un processus représentationnel. En effet, l'objet qu'est le harcèlement sexuel fait référence à plusieurs principes générateurs ou thèmes comme: connotation sexuelle des gestes et des paroles, absence de consentement. Le phénomène du harcèlement sexuel est également débattu par plusieurs acteurs sociaux que sont les législateurs, les éducateurs, les groupes de défense des droits, les cibles de harcèlement sexuel, etc.

Le présent article porte explicitement sur le contenu de la représentation sociale du harcèlement sexuel. Le contenu des représentations sociales réfère à des opinions et des attitudes qui sont organisées en un champ de représentation (Moscovici, 1961). Ce champ correspond à l'ensemble de l'information véhiculé au sujet de l'objet. Les divers groupes sociaux ont accès à une partie de cette information, ce qui correspond à un sous-ensemble du champ de la représentation. Par exemple, l'information médiatique véhiculée au sujet du harcèlement sexuel fait habituellement référence au harcèlement sexuel se déroulant en milieu de travail. Par conséquent, les jeunes semblent avoir rarement accès à l'information relatant le fait que le harcèlement sexuel puisse se produire à d'autres endroits et sous différentes formes. Toutefois, les jeunes disposent plus facilement de l'information quant aux agressions à caractère sexuel comme la pédophilie et l'inceste. Cela fait donc ressortir l'importance de mieux cerner les champs de représentation spécifiques aux jeunes.

La représentation sociale n'est pas un simple reflet de la réalité, il s'agit d'une organisation signifiante, c'est-à-dire que l'intonation au sujet d'un objet social donné est organisée de façon à former une signification. Comme mentionné plus haut, cette organisation est appuyée sur divers principes. Elle est également influencée par des circonstances et des facteurs plus généraux: histoire individuelle ou de groupe, contexte social et idéologique et enjeux sociaux (Guimelli, 1994). L'élaboration de la représentation sociale ou la façon dont le psychosocial transforme une connaissance, est possible par l'intermédiaire de deux processus complémentaires: l'objectivation et l'ancrage (Moscovici,

1961). L'objectivation peut être directement associée au fonctionnement de la pensée sociale. Ce processus désigne précisément le processus de transformation de l'information relative à un phénomène social donné, en l'occurrence le harcèlement sexuel, lorsqu'elle est introduite dans des contextes sociaux variés (Clémence, 1996). Par le processus d'objectivation, « les idées sont transformées en objets, les notions les plus abstraites sont investies de formes visibles et concrètes » (Moliner, 1996, p.20). Par exemple, bien que les recherches portant sur le harcèlement sexuel soient dorénavant effectuées dans divers milieux et qu'elles aient permis de montrer que le harcèlement sexuel est présent dans tous ces milieux, les médias d'information se réfèrent souvent au harcèlement sexuel en milieu de travail au détriment des milieux éducatifs. Par conséquent, il en résulte une représentation du harcèlement sexuel transformée, objectivée devenant ainsi inhérente au harcèlement sexuel en milieu de travail. L'un des symboles les plus répandus du harcèlement sexuel devient celui du patron promettant une promotion à sa secrétaire si elle « consent » à avoir une relation sexuelle avec lui. Quant à l'ancrage, il s'agit de l'enracinement psychosocial de la représentation.

L'ancrage est le processus par lequel l'objet de représentation devient un instrument familier, inséré dans des catégories de savoirs préexistants (Moliner, 1996). Par exemple, bien que les chercheurs Padilla et O'Grady (1987) observent un champ de connaissances semblable parmi les adolescentes et les adolescents mexicains-américains, anglo-américains et afro-américains par rapport à la sexualité, ils signalent des positions différentes quant à la masturbation, l'avortement et les relations pré-maritales et extra-maritales parmi les trois groupes. Si l'objectivation explique comment les éléments représentés d'une théorie s'intègrent en tant que termes concrets, l'ancrage permet de comprendre la façon dont ils contribuent à exprimer et à constituer des rapports sociaux (Moscovici, 1961). Plus concrètement, il s'agit de deux processus de formation de représentation sociale à travers lesquels les groupes sociaux, en l'occurrence les jeunes dans cet article, organisent l'information qu'ils reçoivent de part et d'autres en fonction de leur propre expérience, de leur bagage de connaissances antérieures et en fonction de certaines caractéristiques sociales (sexe, position sociale, système de valeur). Bien que ces processus ne font pas l'objet de la

démarche de recherche, on postule un ancrage lié au genre qui sera vérifié en comparant le contenu du champ des représentations de filles et de garçons.

#### ***III.1.4 La représentation sociale comme régulateur des rapports sociaux.***

Selon Moscovici (1961), les représentations sociales sont des formes de savoir naïf destinées à organiser les conduites et à orienter les communications. Diverses études ont permis d'établir le lien entre représentation sociale et conduite (Abnc, 1994; Doise, 1986). Par exemple, se représenter la folie comme une maladie contagieuse entraîne les conduites suivantes: éviter la vue des crises pour éviter la contagion, éviter de parler de la maladie pour éviter son retour (Abric, 1994). En ce qui a trait à la présente étude, il est postulé que la représentation du harcèlement sexuel contribue à la formation des conduites. En effet, la représentation déterminerait la conduite à suivre face à l'objet social (harcèlement sexuel). Les personnes qui banaliseraient les comportements harcelants de formes moins explicites pourraient être plus susceptibles de ne pas réagir lors de situations où le harcèlement sexuel serait marqué. C'est là que l'étude des représentations sociales du harcèlement sexuel prend tout son sens puisqu'il est postulé que les représentations que les jeunes se font de ce phénomène influenceront leurs rapports sociaux. Une première étape dans l'étude du lien entre représentation sociale et conduite consiste à mieux saisir le contenu des représentations des jeunes. Les jeunes se réfèrent-ils aux mêmes thèmes que les législateurs et les chercheurs pour identifier le caractère plus ou moins harcelant d'un comportement ou d'une situation? Ou font-ils référence à d'autres thèmes?

En effet, il est important de connaître ce champ pour en arriver à l'élargir s'il advenait, par exemple, que des formes de harcèlement en soient absentes. Une forme d'ancrage possible, celle liée au sexe, est particulièrement explorée. Par exemple, bien qu'un champ de représentation semblable parmi les jeunes puisse être observé, il peut être possible de percevoir des positions différentes quant à certaines formes de harcèlement sexuel au sein de ce groupe. De plus, l'étude est conçue de telle sorte que les jeunes puissent s'exprimer au sujet des comportements constituant la catégorisation développée par Gruber en 1992. Il apparaît, en effet, intéressant d'analyser les prises de position des jeunes à l'égard des

différentes formes de harcèlement sexuel retenues par cet auteur. Ces prises de position sont rendues possibles par les principes générateurs ou thèmes (atteinte à la dignité, connotation sexuelle des gestes et des paroles, absence de consentement, répétition) permettant de distinguer la nature harcelante d'un comportement. Ces principes générateurs devraient apparaître dans le discours des jeunes et, puisque la représentation est socialement élaborée et partagée, on devrait observer un consensus, c'est-à-dire ces principes devraient être retenus par tous. Cependant, il faut souligner qu'ils peuvent entraîner des prises de position variées. En effet, Clémence (1996) soutient que «si les repères communs orientent la pensée représentative de tous, il apparaît des désaccords entre les positions prises dans cette trame commune» (Clémence, 1996, p. 11). En d'autres mots, le caractère consensuel n'empêche nullement la diversité des prises de position. Ces dissensions sont, entre autres, rendues possibles lorsque l'explication et la définition d'un problème social, en l'occurrence le harcèlement sexuel, comporte des éléments complexes, obscurs ou inconnus, par exemple les notions d'atteinte à la dignité ou à l'intégrité, absence de consentement (Clémence, 1996). En résumé, il y a des principes générateurs ou thèmes communs au champ de représentation de tous les individus ou groupes. Toutefois, ceux-ci peuvent prendre des positions opposées pour un ou pour l'ensemble des principes générateurs.

## **Conclusion**

Le présent papier permet de dresser un corpus théorique sous-tendant le harcèlement sexuel l'état de la question et représentation sociale. Suivant une recherche documentaire basée sur le survol des travaux théoriques et empiriques, nous avons pu non seulement étudier chaque concept d'une manière distincte, mais aussi répertorier et présenter les résultats d'autres études de nos prédécesseurs sur le sujet sous examen.

L'objectif est de présenter un état de la question sur le harcèlement sexuel et analyser la représentation sociale sur harcèlement sexuel. La problématique du harcèlement sexuel est abordée en regard de la théorie des représentations sociales. L'article analyse les études qui portent sur le harcèlement sexuel en milieu de travail, milieu universitaire, à l'école secondaire ; et décrit le cadre théorique des représentations sociales, son historique, son

objet, le contenu et processus B, la base de la représentation sociale comme régulateur des rapports sociaux. L'analyse documentaire et l'analyse de contenu nous ont aidés à l'identification des principes sur lesquels les jeunes s'appuient pour prendre position quant au caractère plus ou moins harcelant de certaines conduites. Ces principes organisateurs de la représentation sociale sont les suivants: atteinte à la dignité ou à l'intégrité de la personne.

De plus, plusieurs des écrits ont souligné que les formes de harcèlement sexuel sont liés au contexte et d'autres formes de harcèlement et de violences sexuelles et nous devons les dénoncer pour enlever les obstacles à la reconnaissance du harcèlement sexuel, et donc à la formulation et mise en œuvre d'interventions et de ressources pour y remédier (Adams, 1998).

La présente étude offre un portrait généraliste de l'état de la question le harcèlement sexuel et de la représentation social en général, lors de recherches ultérieures, il pourrait être pertinent de mener une recherche dans une zone précise pour y analyser l'état de lieu du Harcèlement sexuel et évaluer la représentation sociale d'un groupe bien précis.

### Références bibliographiques

- Abric, J. C. (1994). *Universitaires de France. Pratiques sociales et représentations*. Paris: Presses Universitaire de France.
- Albrecht T. W., Johnson, G. M., & Walther, J. B. (1993). Understanding communication processes in focus groups. Dans D. L. Morgan (Ed), *Successful focus groups: advancing the state of the art* (pp. 51-64). Newbury Park, CA: Sage Publications.
- Bardin, L. (1993). *L'analyse de contenu* (7ème édition). Paris: PUF.
- Bernard, P-M., & Lapointe, C. (1987). *Mesures statistiques en épidémiologie*. Sillery: Presses de l'université du Québec.
- Bonate, D. L., & Jessell, J. C. (1996). The effects of educational intervention on perceptions of sexual harassment. *Sex Roles*. 35 (11-12), 751-764.
- Bursik K. (1992). Perceptions of sexual harassment in *An academic context*. & *Roles*. 27 (7-8), 401-412.

- Cantin, S., & Proulx, C. (1995). *À l'université comme ailleurs: rapport du sondage sur le harcèlement sexuel mené à l'université de Montréal*. Montréal: Bureau d'intervention en matière de harcèlement sexuel.
- Charney, D. A., & Russell, R. C. (1994). An overview of sexual harassment. *American Journal of Psychiatry*. 151 (1), 10-17.
- Cloutier, R. (1986). *Psychologie de l'adolescence*. Boucherville: Ga-Morin éditeur.
- Clémence, A. (1996). Une articulation théorique des processus d'ancrage et d'objectivation. Dans A. Clémence & F. Lorenzo-Cioldi (Eds.), Document d'accompagnement de la session de formation sur les représentations sociales (pp 1-18). Québec: *Groupe Interdisciplinaire de Méthodologie en Sciences Sociales*.
- Cochran, C. C., Frazier, P. A., & Olson, A. M. (1997). Prediction of responses to unwanted sexual attention. *Psychology of Women Quarterly*. 21, 207-226.
- Cohen, J. (1960). A coefficient of agreement for nominal scales. *Educational and Psychological Measurement*. 20, 37-46.
- Commission des droits de la personne. (1989). Politique visant à contrer le harcèlement sexuel au travail. Montréal.
- Corbett, K., Gentry, C. S., & Pearson, W. (1993). Sexual harassment in high school. *Youth and Society*. 25 (1), 93-103.
- Doise, W. (1985). Les représentations sociales: définition d'un concept. *Connexions*, 45, 243-253.
- Doise, W. (1986). L'étude des représentations sociales. Paris: Delachaux & Niestlé.
- Equal Employment Opportunity Commission (1980). Guidelines on discrimination because of sex. *Federal Register*. 45(219), 74676-74677.
- Fitzgerald, L. F., Shulman, S., Bailey, N., Richards, M., Swecker, J., Golev, V., Omerod, M., & Weiman, L. (1988). The incidence and dimensions of sexual harassment in academia and the workplace. *Journal of vocational behavior*. 32, 152-175.
- Fitzgerald, L. F. (1990). Sexual harassment: the definition and measurement of a construct. Dans M. A. Paludi (Ed), *Ivory tower sexual harassment on campus* (pp. 21-44). Albany: SUNY Press.

- Fitzgerald, L. F., & Orrnerod, A. J. (1991) Perceptions of sexual harassment: the influence of gender and academic context. *Pwcholoev of women quarterly*. 15,281-294.
- Fitzgerald, L. F., & Shulman, S. L. (1993). Sexual harassment: a reseach analysis and agenda for the 1990s. *Journal of vocational behavior*.42, s-27.
- Gill.C. (1988). Analyse du h hé no mène de harcèlement sexuel entre les adolescents en milieu scolaire, Thèse de maitrise. Montréal: Université du Québec à Montréal, 234 pages.
- Gruber, J. E. (1992). A typology of personal and environmental sexual harassment: Research and policy implications for the 1990s. *Sex Roles*. 26 (1 1 - 12): 44746.1.
- Guimel li, C. (1994). *Structures et transformations des représentations sociales*. Lausanne: DeIachaux et Niestlé.
- Gutek, B. A., Morasch, B., & Cohen, A. G. (1983). Interpreting social behavior. *Jownal of Vocational Behavior*. 233048.
- Herbert, C. (1989). *Tallcine. of silence : the sexual harasment of school girls*. London: Falmer Press.
- Hotelling, K. (1991). Sexual harassment: a problem shielded by silence. *Journal of Counseline and Devdo~ment*, 69 (6), 497-501.
- Houston,S., & Hwang, N. (1996). Correlates of the objective and subjective experiences of sexual harassment in high school. *Sex Roles*. 34(34), 1 89-204.
- Jodelet, D. (1984). *Représentation sociale: phénomènes, concept et théorie*. Dans S. Moscovici ( EdJ, Psvcholoecie sociale (pp. 357-378). Paris: Pm.
- Jodelet, D. (1989). *Les représentations sociales*. Paris: PUE
- Ka& R. C., Hannon, R., & Whiaen, L. (1996). Effects of gender and situation on the perception of sexual harassment. *Sex Rob*. 34(I-2), 35-42.
- Krippendorf, K. (1980). *Content analvsis: an introduction to its methodolow*. Beverly Hills, CA: Sage Publications.
- Kmeger, R. A. (1994). *Focus erou~a: oractical mide for a d i e d research*. London: Sage Publimtions.

- Larkin, J. (1994). Walking through walls: The sexual harassment of high school girls. *Gender and education*. 6(3), 263-280.
- Larkin J., & Popaleni, K. (1994). Heterosexual cowtship violence and sexual harassment: The private and public control of young women. *Feminism and Psycholow*. 4 (2), 213-227.
- Lécuyer, R. (1988). *L'analyse de contenu: notion et étape. Les méthodes de la recherche qualitative*, 49-65. Sillery: PUQ.
- Loreda, C., Reid, A., & Deaux, K. (1995). Judgments and definitions of sexual harassment by high school students. *Sex Roles*, 32 (1-2), 29-45.
- Mackuion, C. A. (1979). *Sexual harassment of workine women*. New Haven, Conn: Yale University Press.
- Mayer, R. & Ouellet, F. (1991). *Méthodologie de recherche sur les intervenants sociaux*. Boucherville: Gaëtant Morin Editeur.
- Mazer, D. B., & Percival, E. F. (1989). Student's experiences of sexual harassment at a small univenity. *Sex Roles*. 20, 1-22.
- McDaniel, S. A. (1993). Challenges to mental health promotion among working women in Canada. *Canadian Journal of Community Mental Health*. 12 ( 1 ), 201-210.
- Ministère de l'éducation. (1994). *Le harcèlement sexuel en milieu scolaire. Voir, prévenir. contrer- l'implantation d'une politique*. Québec: Coordination à la condition féminine.
- Moliner, P. (1996). *Images et représentations sociales : de la théorie des représentations à l'étude des images sociales*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.
- Morgan, D. L.(1988). *Focus mouos as auditative research* Newbriry Park, CA:Sage Publications.
- Morgan, D. L. (1993). *Successfûl focus eroum: advancine. the state of the art*.Newbury Park, CA: Sage Publications.
- Moscovici, (1961). *La mvchanalyse. son image et son oublic*. Paris: PUE

- Padilla, E. R. & Grady, K. E. (1987). Sexuality among Mexican American: a case of sexual stereotyping. *Journal of Personality and Social Psychology*, 52(5), 5-10.
- Pettifer, S., & Torge, J. (1992). *L'insécurité sexuelle*. Presses de la santé de Montréal.
- Reilly, M. E., Lott, B., Caldwell, D., & DeLuca, L. (1992). Tolerance for sexual harassment related to self-reported sexual victimization. *Gender and Society*, 6(1), 122-138.
- Ricard, P. (1984). *Harcèlement sexiste. harcèlement sexuel. agression sexuelle à l'endroit des étudiantes du primaire et du secondaire*. Québec : Centrale de l'enseignement du Québec.
- Roscoe, B., Strouse, J. S., Goodwin, M. P., Taracks, L., & al. (1994). *Sexual harassment : An educational program for middle school students*. *Elementary School Guidance and Counseling*, 29(2), 110-120.
- Roscoe, B., Strouse, J. S., & Goodwin, M. P. (1994). Sexual harassment: Early adolescents self-reports of experiences and acceptance. *Adolescence*, 29(115): 515-523.
- Rosengren, K (1981). *Advances in content analysis*. Beverly Hills, CA: Sage Publications
- Schneider, B. E. (1987). Graduate women, sexual harassment, and university policy. *Journal of Higher Education*, 58, 464-5.
- Strouse, J. S., Goodwin, M. P., & Roscoe, B. (1994). Correlates of attitudes toward sexual harassment among early adolescents. *Sex Roles*, 31(9-10), 559-577.
- Terpstra, D. E., & Cook, S. E. (1985). Complainant characteristics and reporting behavior and consequences associated with formal sexual harassment charges. *Personnel Psychology*, 38, 559-574.
- Terpstra, D. E., & Baker, D. D. (1986). A framework for the study of sexual harassment. *Basic and Applied Social Psychology*, 7, 17-34.
- Wishnietsky, D. H. (1991). Reported and unreported teacher-student sexual harassment. *Journal of Educational Research* 84(3), 164-169.